

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

Vendredi 4 avril 2025

L'an deux mille Vingt-Cinq le Quatre Avril à 18 heures 00

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L. 5211 - 11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni dans la salle des assemblées – 48 rue Desgroux - 60000 BEAUVAIS

Madame Caroline CAYEUX ouvre la séance, Monsieur Victor DEBI-CAUX est désigné à l'unanimité secrétaire permanent de séance et procède à l'appel nominal

Présidente :

Madame Caroline CAYEUX

Présents :

Béatrice LEJEUNE (arrivée n°6), Jacques DORIDAM, Brigitte LEFEBVRE, Dominique CORDIER, Jean-François DUFOUR, Victor DEBI-CAUX, Loïc BARBARAS, Aymeric BOURLEAU, Christophe TABARY (arrivé n°6), Ali SAHNOUN, Franck PIA, Philippe VAN WALLEGHEM, Lionel CHISS, Hubert VANYSACKER, Christophe DE L'HAMAIDE, Myriam DEBRAINE (suppléante de Laurent DELAERE – arrivée au dossier n°6), Martial DUFLOT, Laurent DELMAS, Jean-Louis VANDEBURIE, Jean-Charles PAILLART, Cédric MARTIN, Jean-Marie DURIEZ, Dominique MORET, Martine DELAPLACE, Monette-Simone VASSEUR, Jean-Jacques DEGOUY, Johnny CARMINATI, Henry GAUDISSART, Jacqueline MENOUBE, Jean-François SCOMBART, Marie Claude DEVILLERS, Christiane HERMAND, Dominique DUPILLE, Philippe ENJOLRAS, Christian DEMAY, Claire MARAIS-BEUIL, Thierry AURY, Marcel DUFOUR, Armelle LE GALL, Isabelle SOULA, Valérie GAULTIER, Dominique CLINCKEMAILLIE, Jean-Pierre MACHADOUR (suppléant de Sylvain FRENOY), Daniel VANDENABEELE (suppléant de Catherine MARTIN), Francis BELLOU, Corinne FOURCIN (arrivée au dossier n°3), Éric MICLOTTE, Charles LOCQUET, Mamadou BATHILY, Samuel PAYEN, Mamadou LY (arrivé au dossier n°3), Jérôme LIEVAIN, Farida TIMMERMAN, Christophe GASPART, David CREVET, Sophie BELLEPERCHE, Jean-Philippe AMANS, Ludovic CASTANIE, Grégory NARZIS, Mohrad LAGHRARI (départ au dossier n°5), Roxane LUNDY

Excusés :

Antoine SALITOT, Charlotte COLIGNON, Gregory PALANDRE, Hubert PROOT, Noël VERCHAEVE, Jean-Pierre SENECHAL, Philippe DESIREST, Joëlle CARBONNIER, Régis LANGLET, Martine MAILLET, Laurent LEFEVRE, Alain ROUSSELLE, Nathalie ROLLAND, Bruno GRUEL, Patrick SIGNOIRT, Anne-Françoise LEBRETON, Peggy CALLENS, Leila DAGDAD, Vanessa FOULON, Mehdi RAHOUI, Marie-Manuelle JACQUES, Josée MARINHO, Alexis LE COUTEULX

Pouvoirs :

Gérard HEDIN représenté par Caroline CAYEUX
Dominique DEVILLERS représenté par Marcel DUFOUR
Sandra PLOMION représenté par Loïc BARBARAS
Patrice HAEZEBROUCK représenté par Jean-Louis VANDEBURIE
Catherine THIEBLIN représentée par Monette Simone VASSEUR
Michel ROUTIER représenté par Jean-Philippe AMANS
Patricia HIBERTY représentée par Ali SAHNOUN
Catherine CANDILLON représentée par Dominique MORET
Guylaine CAPGRAS représentée par Franck PIA
Philippe VIBERT représenté par Cédric MARTIN
Marie-Christine BAUDIN-CHENU représentée par Claire MARAIS-BEUIL
Yannick MATURA représentée par Jacques DORIDAM
Marianne SECK représentée par Mamadou BATHILLY
Halima KHARROUBI représentée par Lionel CHISS
Hatice KILINC SIGINIR représentée par Mohrad LAGHRARI jusqu'au dossier n°5 et représentée par Thierry AURY à partir du dossier n°6)
Jean-Marie SIRAUT représenté par Jean-François DUFOUR
Mohrad LAGHRARI représenté par Roxane LUNDY (à partir du dossier n°6)

Date de la convocation : le 28 mars 2025 - Date d'affichage : le 11 avril 2025

Nombre de présents :

57 aux dossiers n°1 et n°2
59 aux dossiers n°3 et n°4
58 au dossier n°5
61 à partir du dossier n°6

Nombre de votants :

73 aux dossiers n°1 et n° 2
75 du dossier n°3 au dossier n°5
78 à partir du dossier n°3

Le conseil communautaire s'est réuni en séance publique à la communauté d'agglomération du Beauvaisis le vendredi 4 avril 2025 à 18 h conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

001 - Dotation de solidarité communautaire (DSC) - versement acompte 2025

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de verser à chaque commune en juin 2025 un acompte correspondant à 50% du montant annuel qui a été versé au titre de la DSC en 2024 ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** que le versement du solde 2025 sera versé en fin d'année, après actualisation des critères de répartition.

002 – Ajustement du tableau des emplois

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité des suffrages exprimés** l'ajustement du tableau des emplois communautaires en vue de remplacer des agents partis, de changer le fondement juridique des contrats de créer des postes comme suit :

Tous les emplois créés sont susceptibles d'être occupés par des agents contractuels au motif de l'article 332-14 saufs les postes suivants :

- Au motif de l'article 332-8 :
 - Responsable politique documentaire
 - Agent d'entretien (Complexe aquatique)
 - Régisseur technique
 - Administrateur du réseau d'exploitation
 - Chargé de missions transport
 - o Chargé de mission plan de mobilité PLUI H-M
 - o Chargé de mission patrimoine et investissement
 - o Chargé de mission numérique
 - o Instructeur prévention risque locatif
- Au motif de l'article 332-24 :
 - o Chef de projet renouvellement urbain

La nature des fonctions, les besoins de services et la rémunération des emplois ouverts aux agents contractuels sont ceux applicables aux emplois des agents titulaires correspondant

003 – Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) sur le tranfert de charge concernant la piscine Bellier et le réseau chaleur.

004 - Désignation d'un représentant de la communauté d'agglomération du Beauvaisis à la SAS Energies du Beauvaisis

Les membres du conseil communautaire acceptent à de désigner à l'**unanimité des suffrages exprimés** monsieur **Lionnel CHISS** représentant de la communauté d'agglomération du Beauvaisis au sein de la SAS Energies du Beauvaisis

005 - Approbation de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme de Beauvais

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** la modification simplifiée du plan local d'urbanisme de Beauvais

006 - Evaluation à mi-parcours du plan climat air énergie territorial

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité des suffrages exprimés** l'évolution à mi-parcours du plan climat air énergie territorial

Bilan d'avancement global du PCAET

Le bilan a été finalisé en février 2025 sur les avancées des actions. Le bilan a été réalisé sur la base des 112 mesures initiales du plan d'action.

75% des mesures prévues au PCAET sont soit terminées, soit en cours.

Les indicateurs d'évaluation

Les indicateurs d'évaluation comprenaient 3 indicateurs globaux, et un indicateur-clé pour chacune des 36 actions du référentiel. Certains d'entre eux ont été légèrement adaptés ou précisés entre temps. Ces indicateurs peuvent être classés en 3 catégories :

- Les indicateurs qualitatifs (du type oui/non)
- Les indicateurs numériques pour lesquels un objectif avait été fixé ; pour certains l'objectif n'était pas fixé en 2020, mais l'a été entre temps.
- Les indicateurs numériques pour lesquels aucun objectif n'est défini.

Sur les 39 indicateurs, 10 n'ont pu être collectés, dont 3 ont été abandonnés

Evolution du plan d'actions

Dans le cadre de la démarche territoire engagé pour la transition écologique, la communauté d'agglomération du Beauvaisis et la ville de Beauvais ont réalisé une actualisation du plan d'action pour le volet qui les concerne. 14 nouvelles mesures ont ainsi été rajoutées entre 2022 et 2024. Les thèmes 5 et 6 en particulier ont été renforcés :

- Renforcement du volet économie circulaire, avec la structuration d'une politique dédiée de la CAB ;
- Ajout d'une action 36 dédiée à l'élaboration et au suivi du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés ;
- Renforcement de l'action de suivi et animation de la démarche (qui devient l'action 37) ;
- Ajout d'une action 38 concernant la gouvernance interne aux collectivités, avec des mesures sur la mobilisation des agents et l'analyse climat du budget. Parmi les autres mesures nouvelles, on peut citer :
 - Le plan de sobriété ;
 - Le schéma directeur des énergies ;
 - Le schéma directeur des aménagements cyclables ;
 - Les actions de désimperméabilisation.

007 – Réseau de chaleur Saint Jean – avenant n°9

Délibération retirée

008 - Enseignement supérieur – adhésion à l'association des villes universitaires de France AVUF – désignation d'un représentant

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** d'adhérer à l'association des villes universitaires de France AVUF qui a pour objectif :

- disposer d'un centre de ressources pour les questions d'enseignement supérieur, de recherche, d'innovation, et de vie étudiante avec des mises en relation sur demande avec des élus ou services d'autres collectivités;
- être destinataire d'une veille permanente sur ces questions en ce qu'elles concernent les collectivités territoriales;
- participer à l'élaboration d'actions et de propositions pour promouvoir l'intérêt des territoires universitaires auprès de l'état et des grands acteurs nationaux de l'enseignement supérieur et de la recherche;
- accéder aux colloques, séminaires, sessions de formations à des tarifs réduits, et parfois avec exonération totale de droits d'inscription

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de désigner **monsieur Aymeric BOURLEAU** représentant titulaire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis et **monsieur Loïc BARBARAS** représentant suppléant au sein de l'association des villes universitaires de France.

009 - Environnement – assainissement - avenant n° 2 au contrat de délégation de service public d'assainissement

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité l'avenant n° 2 au contrat de délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages assainissement de 31 communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, cette avenant prévoit :

- la prise en compte de nouveaux ouvrages construits dans le cadre des investissements de la collectivité et de lotissements ;
- la prise en compte de la suppression de certains ouvrages ;
- le transfert de gestion d'exploitation du poste Caillouel à Hermes ;
- la gestion des boues de Bailleul-sur-Thérain ;
- l'évolution de l'assiette de rémunération du délégataire.

L'impact financier de cet avenant n° 2 représente une évolution des produits (part délégataire) en valeur de base de 86 304 € HT pour l'année 2025 et correspond à une augmentation de la surtaxe assainissement en valeur de base de l'ordre de 0,0056 € HT/m³ (soit 0,8431 € HT/m³) pour la part collecte et de 0,0299 € HT/m³ (soit 0,8299 € HT/m³) pour la part traitement.

010 - Renouvellement du dispositif d'aide à la réhabilitation d'assainissement non collectif

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité de renouveler le dispositif d'aide à la réhabilitation d'assainissement non collectif, pour les particuliers, pour une période de 2 ans avec les mêmes conditions d'obtention de l'aide, avec un budget maximal de 80 000 € par an (budget principal) et un montant plafond d'aide fixé à 6 000 € ;

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité de valider l'actualisation du règlement de l'aide à la réhabilitation, dont le montant des plafonds de ressources ont été revus à la hausse et avec un taux d'aide minoré pour les foyers dépassants les montants des plafonds,

011 - Travaux de requalification des réseaux eaux usées, eaux pluviales et eau potable à Beauvais sur les périmètres de projets ANRU - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis et la ville de Beauvais

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis et la ville de Beauvais pour les travaux de requalification des réseaux eaux usées, eau potable et eaux pluviales sur les quartiers Argentine et Saint Lucien dans le cadre des projets de renouvellement urbain liés à la convention signée avec l'agence nationale de la rénovation urbaine par la communauté d'agglomération du Beauvaisis et la ville de Beauvais.

012 - Equipements aquatiques – formation BNSSA – tarifications et acte d'engagement

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité la tarification et pour la formation au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)

450 €, lorsque le candidat ne souhaite pas s'engager avec la CAB pour une entrée en vigueur à compter du 1er septembre 2025 ;

- la gratuité aux formations BNSSA lorsque le candidat souhaite s'engager avec la CAB, en contrepartie d'heures salariées effectuées pour une entrée en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2025 (actes ci-joint en annexe) ;
- 150 €, formation recyclage (à réaliser tous les 5 ans)

013 - Equipements culturels – réseau des médiathèques du Beauvaisis – modifications du règlement intérieur relatifs aux ressources informatiques et aux conditions de prêt

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** la modification de 2 articles du règlement intérieur relatifs aux ressources informatiques et aux conditions de prêt, comme suit :

Article 23 :

- l'accès à un ordinateur est limité, selon les sites, à une session de 1 à 2 heures maximum par jour pour les adhérents et à 1 heure pour tous les visiteurs ;
- l'utilisation est limitée à 1 ou 2 personnes par poste selon les sites, dans la mesure où cela n'entraîne aucune perturbation pour les autres utilisateurs.

Article 11 :

- Le nombre de DVD empruntable passe de 5 à 10 exemplaires maximum par carte.

014 - Equipements culturels - réseau des médiathèques du Beauvaisis - don de livres à tous les établissements scolaires de la communauté d'agglomération du Beauvaisis

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** le don de 12 000 documents issu du désherbage du réseau des médiathèques du Beauvaisis au profit de tous les établissements scolaires de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

015 - Culture - convention de partenariat pour la réalisation de deux tapisseries destinées à la cathédrale Saint-Pierre de Beauvais à l'occasion des 800 ans de la cathédrale

Les membres du conseil communautaire acceptent à la **majorité** la nouvelle convention de partenariat entre la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France (DRAC), la région Hauts-de-France, le conseil départemental de l'Oise, la communauté d'agglomération du Beauvaisis, la ville de Beauvais et le diocèse de Beauvais, Noyon et Senlis afin de confier aux Manufactures nationales – Sèvres & Mobilier national la réalisation de deux tapisseries tissées à la Manufacture nationale de Beauvais en vue d'un dépôt au sein de la cathédrale de Beauvais à l'occasion de ses 800 ans.

016 - Équipements culturels - signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2025 -2026 avec le Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis – CGTB

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2025 -2026 avec le Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis, afin d'harmoniser le calendrier de renouvellement des trois contrats.

- une convention cadre pluriannuelle d'objectifs scène nationale (CPO 2023/26) associant les principales tutelles du CGTB : l'Etat, la région des Hauts-de-France, le département de l'Oise et la communauté d'agglomération du Beauvaisis établie au titre du classement du théâtre en tant que « scène nationale » : label attribué en décembre 2019 par le ministère de la culture au théâtre du Beauvaisis en reconnaissance du projet artistique et culturel développé ;
- une convention pluriannuelle d'occupation du domaine public signée à l'occasion de l'entrée du CGTB dans le nouveau Théâtre du Beauvaisis inauguré le 11 janvier 2025 ;
- une convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle arrivée à échéance en décembre 2024

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'attribuer au comité de gestion du Théâtre du Beauvaisis une subvention de fonctionnement de 1 160 000 € qui se décompose comme suit :

- 1 030 000 € au titre de l'exploitation et de la mise en œuvre du projet artistique et culturel. Ce montant intègre la somme forfaitaire de 24 000 € au titre de l'entretien des locaux repris en charge par l'association, à sa demande ;
- 130 000 € au titre des fluides (eau et électricité) dont les contrats sont désormais gérés directement par le comité de gestion du théâtre du Beauvaisis.

017 - Équipements culturels - actualisation des tarifs de la Maladrerie Saint-Lazare

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** d'actualiser les tarifs de la boutique de la Maladrerie Saint-Lazare, de faire évoluer la grille tarifaire des spectacles / concerts dans le sens d'une simplification, ainsi que ceux des activités culturelles (ateliers, visites) en lien avec la présence d'un personnel de médiation sur site apte à développer un ensemble de propositions à l'égard des usagers.

La séance est levée à 19 heures
Fait à Beauvais le 4 avril 2025
pour extrait conforme,



Caroline

Présidente de la Communauté
d'agglomération du Beauvaisis

